

**COMPTE-RENDU  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CAPUI  
9 NOVEMBRE 2019**

Ordre du jour :

- Accueil et présentation des membres du Bureau
- Rapport financier de l'exercice 2018 et vote
- Rapport d'activité et rapport moral de l'exercice 2018 et vote
- Élection du Conseil d'Administration
- Questions diverses
- Clôture de la réunion et verre de l'amitié

**ACCUEIL**

Adhésions et émargement :

38 nouvelles adhésions au CAPUI sont enregistrées avant la réunion, ce qui porte le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation en 2019 à 110.

35 adhérents ont émargé, porteurs de 56 pouvoirs.

Soit 91 adhérents présents ou représentés à l'Assemblée Générale 2019 (sur 110 adhérents à jour de leur cotisation)

Rappel des administrateurs élus lors de l'AG du 17 novembre 2018 :

Lucile Monjanel (élue secrétaire)

Claude Cotrel (élu trésorier)

Anne-France Pincemaille (élue présidente)

La présidente accueille 3 représentants du nouveau Collectif Seine 78-95, qui souhaitent prendre connaissance des actions du CAPUI (<https://www.collectif-seine-78-95.fr>)

## RAPPORT FINANCIER

➤ Compte-rendu financier de l'exercice 2018 :

<b>Recettes</b>	<b>731 €</b>
- cotisations 47 adhérents	470 €
- soutiens	175 €
- intérêts sur livret	86 €
<b>Dépenses</b>	<b>453 €</b>
- frais de secrétariat et communication	164 €
- hébergement du site internet et assurance asso	156 €
- frais divers (dont facture tardive de 2017)	133 €

➤ État des comptes au 31/12/2018

Compte bancaire	5 191,47 €
Livret d'épargne	11 584,27 €
En caisse	20,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 795,74 €</b>

Le rapport financier sur l'exercice 2018 est soumis au vote :

0 voix contre  
48 abstentions (16 présents + 32 pouvoirs)  
43 voix pour (19 présents + 24 pouvoirs)

*Il convient de noter que tous les participants ont voté alors que les nouveaux adhérents au titre de l'exercice 2019 n'auraient pas dû prendre part au vote portant sur 2018.*

Intervention de C. Zucchi : il s'est abstenu car il a été choqué par la proposition faite par le conseil d'administration lors de l'AG de novembre 2018 de faire don à d'autres associations (ciblées comme proches des intérêts défendus par le CAPUI) d'une partie de la réserve financière du CAPUI.

La présidente fait remarquer que cela ne concerne pas l'exercice 2018, et rappelle que cette proposition faite à la dernière AG n'avait pas été retenue, afin d'avoir une réserve au cas où le recours à un avocat serait nécessaire.

➤ Point financier au 08/11/2019 (compte non-tenu des nouvelles adhésions)

Cotisations (72) + soutiens 2019 : 740 + 235 = 975 €

Total des dépenses effectuées en 2019 : 377 €

En caisse au 09/11/2019 : 17 480 €

*Auxquels il convient d'ajouter 150 € (espèces) + 305 € (chèque) = 455 € de cotisations et soutiens reçus le jour même de l'assemblée générale.*

Question : un participant propose une cotisation à 5€, plus accessible aux jeunes adhérents

Réponse : la question sera étudiée en CA pour 2020.

<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ ET RAPPORT MORAL</b>
--

Ce qui a eu lieu depuis l'Assemblée Générale du 17 novembre 2018 :

- Réunion du Jury de Nez à Seine Aval le 13 mars 2019
- Incendie de l'unité de clarifloculation le 3 juillet
- 1<sup>ère</sup> réunion post incendie (Préfet, élus, associations, Presse) 5 juillet
- 2<sup>ème</sup> réunion post incendie (Préfet, élus, associations, Presse) 11 juillet
- Installation illégale de gens du voyage de mi-août à fin septembre
- 3<sup>ème</sup> réunion post incendie (Préfet, élus, associations, Presse) 5 septembre
- Réunion du CSSSA le 11 septembre 2019
- Capui Info n°13, octobre 2019
- Début de la Consultation Publique relative au PPI (3 octobre – 4 novembre)
- Début de l'Enquête Publique sur la nouvelle décantation primaire (7 octobre – 8 nov)
- 4<sup>ème</sup> réunion post incendie (Préfet, élus, associations, Presse) 17 octobre

➤ Réunion du Jury de Nez à Seine Aval le 13 mars

Rappel de la composition et du rôle du « Jury de Nez ».

Environ 150 personnes inscrites. Seules un petite dizaine participe au test mensuel transmis par l'observatoire de l'environnement à Seine Aval ([observatoires@siaap.fr](mailto:observatoires@siaap.fr))  
La présidente a déjà signalé au SIAAP que ce panel n'était pas représentatif.

Le Jury de Nez s'inscrit dans une série d'autres dispositifs de surveillance mis en place sur le site et aux environs : observations spontanées (plaintes), perceptions du messenger dans l'environnement et sur le site, réseau de mesures des TRS (composés soufrés à l'origine des odeurs typiques des usines d'épuration)

L'observatoire de l'environnement produit des bilans mensuels reprenant les résultats de ces différents dispositifs, et qualifiant la situation globale mensuelles : satisfaisante, passable, médiocre, ou critique.

1<sup>er</sup> trimestre 2019 : de passable (février-mai) à critique (juin)

Quelques événements d'exploitation :

Injection de produits calmants à l'arrêt depuis le 30 novembre.

L'installation de désodorisation du prétraitement en mode dégradé depuis la fin octobre. Plusieurs arrêts du traitement des jus de retour.

Multiplés opérations de maintenance courante et arrêts consécutifs (désodorisation, bassins vidangés, bêche eaux sales curée).

En mars, départ de feu sur la décantation primaire en mars

Haute tension de l'usine coupée le 11 juin

Déversements d'eaux non traitées en Seine les 11 et 12 mai

Arrêt de la post-dénitrification sur manque de réactif

Bennes et fosses de dégrillage pleines

Air vicié de la clarifloculation rejeté dans l'atmosphère pendant 1 semaine

Soit de nombreux dysfonctionnements, signalés dans ces bilans, mais parfois révélés par d'autres sources (agents du SIAAP, journalistes)

Marc Laimé, journaliste, expert dans le domaine du traitement de l'eau, conseil pour les collectivités territoriales a fait paraître un article dans le Monde diplomatique : Omerta sur une catastrophe industrielle majeure aux portes de Paris. Aussi invité sur France Inter dans l'émission « La Terre au carré ».

Côté nuisances, nuisances olfactives en nette amélioration. Très peu de plaintes spontanées, pas de perception du jury de nez.

Quelques plaintes pour nuisances sonores liées à la perception d'alarmes de détection de fuite de gaz.

Présence de mousses à la sortie du canal de rejet à Herblay, liées à l'augmentation rapide et exceptionnelle du débit d'alimentation de l'usine par temps de grosse pluie. Problème récurrent des stations d'épuration, l'impact environnemental sur le fleuve reste très limité.

L'exploitant injecte un anti-mousse pour limiter l'impact visuel. On nous dit que c'est sans effets sur le milieu aquatique.

Question : Comment les plaintes sont-elles traitées et comptabilisées ?

Réponse : Elles sont prises en compte dans le bilan mensuel de l'environnement. Sur demande, un agent du SIAAP se déplace chez le riverain.

Des participants signalent n'avoir jamais eu de retours suite à leurs plaintes, ni visite.

## ➤ Incendie du 3 juillet

### 1/ Rappel des faits :

Le 3 juillet 2019, en fin d'après-midi, incendie et destruction du bâtiment de la clarifloculation à Seine Aval.

L'incendie a eu lieu sous les yeux de milliers de riverains (Herblay, La Frette, Corneilles) et promeneurs.

Il n'y a pas eu de déclenchement de sirènes, une information aux maires trop tardive et parcellaire, qui ne permettait pas de rassurer les riverains.

La fumée de l'incendie a été considérée par les secours (pompiers du SDIS) comme non toxique pour les populations riveraines. D'où la décision de ne pas déclencher l'alarme PPI.

M. Ugolini demande si l'incendie peut avoir un lien avec l'opération d'approvisionnement qui était en cours au même moment.

Réponse : cela n'a jamais été évoqué. La clarifloculation est éloignée du ponton. À priori, aucun lien.

### 2/ Intervention des secours

Les pompiers étaient sur place 15 minutes après l'incendie.

Mais très rapidement, la canalisation alimentant les bouches d'incendie, qui passait sous le bâtiment de la clarifloculation, a fondu. L'eau a dû être pompée directement en Seine.

Il y aura un « retour d'expérience » suite à ce défaut de conception, la reconstruction ne se fera pas à l'identique. Les cuves de chlorure ferrique seront stockées à l'extérieur du bâtiment. Le bâtiment n'était pas doté de détecteurs d'incendie (ce n'était pas obligatoire en 2000, date de la construction de l'unité de clarifloculation).

Un POI (Plan d'Opération Interne) a été déclenché. Le SIDPC (service interministériel de défense et de Protection Civile) a procédé à l'analyse des fumées, qui n'avaient pas de caractère toxique pour les habitants des communes riveraines. C'est pourquoi il n'y a pas eu de déclenchement de PPI (Plan Particulier d'Intervention) afin de confiner les populations.

Il n'y a pas eu de risque d'extension de l'incendie aux sphères de biogaz, éloignées du bâtiment de clarifloculation.

### 3/ Mauvaise communication

Les maires de la Frette et d'Herblay, ont amplement déploré le manque de communication, et réclamé une modification des procédures prévue en cas d'accident à Seine Aval.

Le Préfet a demandé que les communes riveraines soient informées dès le déclenchement d'un POI, afin de pouvoir anticiper la communication et l'éventuel passage au PPI.

Le CAPUI a pu vérifier, à la lecture du dossier PPI soumis à la consultation du public, que de nouvelles procédures d'alerte, conformes à cette prescription, ont bien été inscrites dans le projet de PPI.

#### 4/ Mortalité piscicole

Des eaux brutes (non traitées) ont été rejetées en Seine pendant 2 heures. 1<sup>ère</sup> pollution entraînant 3 tonnes de poissons morts et autres déchets à récupérer en aval (Triel)  
Ensuite, des mesures de délestage sur d'autres usines du SIAAP en réseau ont été prises pour diminuer le volume d'eaux usées traités à Seine Aval (habituellement, 1 570 000 m<sup>3</sup>/jour)

Les 26/27 juillet : la canicule et la sécheresse ont entraîné une température élevée de la Seine (27°C) et un débit très faible. Un gros épisode pluvieux a entraîné un important déversement en Seine d'eaux partiellement traitées pendant 2 jours.

Nouvelle pollution : 7 tonnes de poissons morts et déchets ramassés.

Il n'y a pas de risque de mortalité piscicole en hiver. Température et débit du fleuve OK  
Mais le problème se reposera à l'été 2020.

C'est précisément l'un des rôles de la clarifloculation : traiter le volume d'eaux excédentaires pour éviter les déversements en Seine d'eau partiellement traitée.

Y a-t-il eu d'autres pollutions ? Quelques traces de dioxine au sol à proximité immédiate de l'unité qui a brûlé.

#### 5/ Quatre réunions en sous-préfecture des Yvelines, une visite de la secrétaire d'État :

Dans les jours qui ont suivi l'incendie, 2 réunions à St Germain les 5 et 11 juillet.

Étaient présents : le préfet du 78 et le sous-préfet, le sous-préfet d'Argenteuil, les services de sécurité du 78 et du 95 (SDIS et SIDPC), services de la protection de l'environnement (DRIEE), directeur de Seine Aval et responsable du service environnement, DG du SIAAP, représentants du personnel de l'usine, élus, représentants des communes et des associations de riverains (dont le CAPUI), la Presse (Le Parisien, France Bleue)

Les comptes-rendus de ces réunions sont disponibles sur le site de la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye. Le compte-rendu de la dernière réunion du 17 octobre, fait par le CAPUI, est sur la page d'accueil du site internet [www.capui.org](http://www.capui.org)

Suite à la sollicitation par les maires de Conflans, La Frette et Herblay, de la ministre de la Transition écologique, la secrétaire d'État auprès de la Ministre, Emmanuelle Wargon, est venue à la rencontre des élus du 78 et du 95, le 25 octobre, à la Préfecture des Yvelines à Versailles. Celle-ci a préconisé la création d'un Comité de suivi, avec des riverains et des associations. Cela existe déjà, depuis 2012... Les CSS (comités de Suivi de Site) sont obligatoires dans les sites Seveso, le CAPUI y participe avec 7 autres associations locales.  
(CSSSA = Comité de Suivi du Site de Seine Aval)

## 6/ Mesures pour compenser l'arrêt de la clarifloculation

La reconstruction aura lieu en 2021/2022. D'ici-là, 3 phases :

1<sup>ère</sup> phase : « résilience » (utilisation optimale) des installations restantes de Seine Aval, qui reçoivent moins d'eaux usées, envoyées sur d'autres usines

2<sup>ème</sup> phase : injection de chlorure ferrique directement dans la décantation primaire. Permet une déphosphatation des eaux usées, mais très corrosif.

3<sup>ème</sup> phase : remise en état de 2 bassins de boues activées, avec injection de chlorure ferrique pour éviter la formation d'hydrogène sulfuré, très odorant, et hautement toxique au delà d'un certain seuil de concentration.

## 7/ Inquiétude quant aux nuisances olfactives et aux moustiques

Les maires et les associations ont exprimé leur vive inquiétude lors des différentes réunions, dès que l'annonce de la remise en fonction des bassins dits d'Achères IV (dernière phase d'exploitation de Seine Aval avant les travaux de refonte engagés en 2010)

Le SIAAP assure que toutes les mesures seront prises (injection de chlorure ferrique directement dans les bassins) Les maires de La Frette et d'Herblay, et les associations demandent que les bassins soient couverts.

## 8/ Origine de l'incendie

L'expertise est toujours en cours. Il a fallu évacuer l'eau fortement polluée d'extinction de l'incendie après un traitement spécifique. Le site a été inaccessible jusqu'à début septembre. Premières conclusions : c'est un feu d'origine électrique, avec 3 sources possibles : un ventilateur, un éclairage mobile, un chemin de câbles.

Au 9/11, on attend encore les conclusions de l'enquête.

## 9/ Audit de sécurité fait par un organisme indépendant (novembre 2019 – Juin 2020)

Objectif : déterminer les éventuelles problématiques techniques et organisationnelles auxquelles le site est confronté.

Cet audit, engagé aux frais du SIAAP, fait l'objet d'un arrêté de prescriptions complémentaires = contrainte imposée au SIAAP par le Préfet du 78, qui mentionne des incidents et dysfonctionnements récurrents.

10 « thèmes » seront traités, dont celui de l'incendie, en priorité :

- Sécurité incendie, adéquation des moyens de défense (conclusions 28 février 2020)
- Gestion des produits chimiques et réactifs
- Sécurité fonctionnelle de conduite des procédés
- Sécurité des installations électriques
- Gestion des interventions avec intervenant externes au SIAAP
- Gestion de l'entretien et de la maintenance, contrôle du vieillissement
- Prévention des risques d'incendie et d'explosion, éléments de détection (alarmes)
- Prise en compte de la sécurité dans les nouvelles installations
- Gestion des situations d'urgence et mise à disposition des moyens pour le SDIS
- Formation et sensibilisation du personnel à la culture de la sécurité

#### 10/ Traitement médiatique de l'incendie du 3 juillet

L'incendie a peu été mentionné dans la presse, la période estivale, le départ en vacances et la canicule ont occulté l'accident.

Les journalistes étaient surtout focalisés sur la mortalité des poissons.  
Certains étaient présents lors des réunions à St Germain (Le Parisien, France Bleue)

Un article très bien documenté dans le Monde diplomatique, par Marc Laimé, journaliste et spécialiste/conseil pour les collectivités, pour le traitement de l'eau.

Émission sur France Inter 21/10/19 : « La terre au carré », avec ce même journaliste.

#### ➤ PPI – Réunion du CSSSA le 11 septembre 2019

Le CSSSA du 11 septembre portait exclusivement sur le PPI, qui a fait l'objet d'une consultation publique du 3 octobre au 4 novembre.

Il s'agit de la finalisation du plan d'intervention en vue de la protection des populations, des biens et de l'environnement (= plan Orsec spécifique)

Ce plan engagé en 2011, a fait l'objet d'études de dangers et de mises en situation qui ont montré de nombreux dysfonctionnements. La collaboration entre les deux préfetures du 78 et du 95 a été laborieuse, et entraîné les délais qu'on connaît : 9 ans.

Des commentaires ont été déposés par le CAPUI dans le registre de consultation

L'arrêté préfectoral est prévu fin décembre 2019

Des exercices seront menés au 1<sup>er</sup> semestre 2020

En cas de déclenchement des sirènes, un seul réflexe : la mise à l'abri à l'intérieur du 1er bâtiment venu (soit un confinement « basique »)

Certaines Villes concernées par le PPI ont organisé des réunions publiques d'information, en présence de l'exploitant de Seine Aval et des services des préfetures du 78 et du 95, ainsi que



de la DRIEE. Le CAPUI a relayé la tenue de ces réunions par un tract dans les boîtes aux lettres des riverains du quai de Seine et des coteaux, soit toutes les rues au Sud de la voie ferrée à Herblay. Le CAPUI était représenté aux réunions de La Frette et d'Herblay.

En attente d'information sur l'incendie de juillet, certains participants étaient mécontents d'assister à une simple présentation du PPI. Celle-ci était longue et fastidieuse, pour ne dire qu'une chose au final : en cas de déclenchement des alarmes de la Ville, chacun doit se confiner dans le premier bâtiment venu.

Le déclenchement du PPI renvoie l'exploitant, les préfetures, les secours, les mairies, les écoles, la SNCF, VNF etc. à des fiches-actions personnalisées.

Interventions portant sur le PPI. Certains adhérents jugent qu'il est incomplet et bâclé. Ils ont laissé des remarques dans le registre de consultation publique.

Réponse : dans le cadre du Plan Vigipirate, seules certaines données sont accessibles au public dans le dossier.

Question : pourquoi n'y a-t-il pas eu d'exercice dans les écoles à Herblay ?

Réponse : Il y en a eu un, en 2013. D'autres sont prévus en 2020.

Le déclenchement des alarmes communales ne suffit pas. Le CAPUI a consigné dans le registre de commentaires qu'il convenait de prévoir un système d'alerte ciblée, de type « diffusion cellulaire ». Les riverains peuvent télécharger une application, ou s'inscrire pour être contactés par portable.

Intervention de M. Victor Blot qui a été le fondateur du CAPUI et qui en 1995 a quitté le CAPUI pour rejoindre le COPRA (contre le projet de bouclage de l'A104). Il a eu connaissance de cette AG par hasard. Il était satisfait de voir que le CAPUI continuait d'exister, et a invité les participants à l'AG du COPRA qui a lieu le 15 novembre à la salle des fêtes de Conflans (<http://www.copra184.org>)

Intervention de M. Le Roy (Collectif Seine 78-95) : Quelques réflexions sur le Jury de Nez, le manque de communication et les opacités du SIAAP. Évocation du journaliste Marc Laimé qui sera présent à Versailles le 14 décembre, et sans doute prêt à intervenir lors d'une réunion publique.

Le rapport moral sur l'exercice 2018 est soumis au vote :

0 voix contre  
48 abstentions (16 présents + 32 pouvoirs)  
43 voix pour (19 présents + 24 pouvoirs)

*Il convient de noter que tous les participants ont voté alors que les nouveaux adhérents au titre de l'exercice 2019 n'auraient pas dû prendre part au vote portant sur 2018.*

Explication de vote : le CAPUI aurait pu engager beaucoup plus d'actions.

La présidente fait remarquer qu'à 3 administrateurs, c'est difficile.

Question : pourquoi le CAPUI n'est plus représenté au Salon des Associations ?

Réponse : par manque de « forces vives ». La présidente invite les participants à rejoindre le conseil d'administration.

Lucile Monjanel précise qu'elle souhaitait que le CAPUI fasse un tract d'information à distribuer au Salon des associations le 8 septembre. Que la présidente a refusé.

La présidente répond que les conditions de diffusion d'un tract n'étaient pas réunies, tant pour le contenu (des informations allaient être fournies lors de la réunion post-incendie du 5 septembre) que pour la mise en forme (pas d'ordinateur sur son lieu de vacances). Deux administrateurs sur trois n'étaient pas d'accord pour diffuser un tel tract dans la précipitation.

Actions du CAPUI proposée pour les mois à venir :

- Suivre les conclusions des deux consultations publiques, PPI et nouvelle décantation primaire
- Suivre le rapport d'expertise sur l'incendie du 3 juillet 2019
- Informer les adhérents (MAJ du site internet, Capui Info)
- Accompagner la diffusion du PPI aux riverains (réunions publiques)
- Rédiger un article sur Seine Aval/PPI/CAPUI dans Herblay Mag de mars/avril 2020
- poursuivre son implication dans les réunions du Jury de Nez et les réunions de la CSSSA en sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye

## ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Candidats sortants se représentant :

COTREL Claude  
MONJANEL Lucile  
PINCEMAILLE Anne-France

10 nouveaux candidats se présentent au Conseil d'Administration.

D'après les statuts du CAPUI, les administrateurs doivent être adhérents depuis 1 an au moins.

Toutefois, étant donné le déficit d'administrateurs, la présidente propose que tous les volontaires soient éligibles.

#### Vote

Sont élus 13 administrateurs, à l'unanimité des 91 voix :

De ASSUNÇAO Sonia  
BIED-CHARRETON Matthieu  
BOULLE Céline  
COTREL Claude  
DUCELLIER Pierre  
DUPLAND Jean-François  
DUPONT Sébastien  
MONJANEL Lucile  
NOVELLI Elisabeth  
PELISSIER Marianne  
PINCEMAILLE Anne-France  
ROUX François  
ZUCCHI Claude

La présidente exprime ses félicitations aux nouveaux élus, et les informe qu'une réunion du CA va être organisée au plus tôt, afin d'élire le prochain bureau.

#### QUESTIONS DIVERSES

Les questions ont été posées par les participants dans le cours de la réunion.

---

Clôture de la réunion à 16h45 et verre de l'amitié